Hoerdt le 22 janvier 2014

COMMUNE DE
Hoerdt
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2014 A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 15 janvier 2014 ***transmise le : 15 janvier 2014***

Membres élus : 27 ***en fonction : 27*** ***présents : 18***

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents :
Mesdames et Messieurs, Christiane WOLFHUGEL, Nadia STOLL, René WOLFHUGEL, Didier KLEIN, Yolande TAESCH, Marie GEISSLER, Catherine MISCHLER, Doris PFLUMIO, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Florence NOBLET, Emmanuel DOLLINGER, Roland SCHURR, Claude RIEDINGER, Michèle RUDOLF, Jacques KLUMB, Michèle WEBER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur René WOLFHUGEL,
Monsieur Gilbert GEYER qui donne procuration à Madame Nadia STOLL
Monsieur Jacky WOLFF qui donne procuration à Monsieur Emmanuel DOLLINGER,
Madame Lucia PERNIN qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER,
Monsieur Thierry ARLEN qui donne procuration à Monsieur Jacques KLUMB,
Madame Valérie MISCHLER,
Messieurs Thierry RIEDINGER, Laurent WAEFFLER, Maurice DONTENVILLE.

Membre absent non excusé :

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2013.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Débat d'orientations budgétaires.
6. Dénomination de la place Robert Klein.
7. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux pour la première réunion du Conseil Municipal de l'année 2014 qui sera l'avant dernière du présent mandat.

Monsieur le Maire adresse ses sincères condoléances à titre personnel et de la part du Conseil Municipal dans son ensemble à Madame Marie GEISSLER et Monsieur Stéphane BRUNELLA qui ont perdu, respectivement, leur père et leur mère en ce début d'année 2014.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Roland SCHURR est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

11/12/2013	Commission Fleurissement et cadre de vie.
12/12/2013	Monsieur le Maire a assisté à l'Assemblée Générale du GIERIED.
12/12/2013	Commission révision de la liste électorale de la Commune.
14/12/2013	Inauguration de la place Robert KLEIN.
17/12/2013	Réunion avec le muséographe chargé de recueillir des témoignages auprès de la population dans le cadre du projet de construction de la maison des arts et du patrimoine.
18/12/2013	Monsieur le Maire a assisté au Conseil de Surveillance de l'EPSAN.
19/12/2013	Conseil Municipal des Enfants.
20/12/2013	Monsieur le Maire a assisté à la fête de Noël des résidents de la maison de retraite « La Solidarité ».
21/12/2013	Distribution des cadeaux aux personnes âgées de la maison de retraite « La Solidarité ».
21/12/2013	Monsieur le Maire et de nombreux élus du Conseil Municipal ont assisté au concert de Noël à l'église protestante.
03/01/2014	Madame Nadia STOLL a accompagné 8 enfants à KIRWILLER lors de la sortie organisée par la Croix Rouge.
03/01/2014	Vœux du Maire aux nouveaux arrivants.
06/01/2014	Monsieur le Maire a participé à la réception du nouvel an organisée par la Région Alsace.
09/01/2014	Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie des vœux de la Communauté de Communes.
09/01/2014	Commission révision de la liste électorale de la Commune.
10/01/2014	Vœux du Maire au personnel.
11/01/2014	Monsieur le Maire et de nombreux élus du Conseil Municipal se sont rendus à la flambée des sapins 2014 organisée par la FCPE.
11/01/2014	Monsieur le Maire a assisté à l'inauguration du club des éleveurs de palmipèdes et oiseaux d'ornement de GRIES.
12/01/2014	Monsieur le Maire et Madame Christiane WOLFHUGEL se sont rendus à l'Assemblée Générale de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de HOERDT-BIETLENHEIM.
13/01/2014	Commission des Affaires Scolaires et de la Jeunesse.
13/01/2014	Commission Culture.

14/01/2014	Commission des Finances.
16/01/2014	Madame Nadia STOLL et Monsieur Gilbert GEYER ont participé à l'Assemblée Générale du club du temps libre.
16/01/2014	Madame Marie GEISSLER a participé à la réunion des professeurs de l'école de musique municipale.
20/01/2014	Madame Nadia STOLL et Monsieur Gilbert GEYER ont présenté les vœux de la Commune à Madame Marguerite OHL à l'occasion de ses 95 ans.

Monsieur René WOLFHUGEL indique que l'entreprise chargée des travaux d'assainissement rue du Cheval noir rencontre de très nombreuses difficultés et contretemps, les réseaux étant peu accessibles et la nappe phréatique particulièrement haute.

Les travaux d'abattage des arbres morts au niveau de la Zorn sont en cours. De nombreux troncs d'arbres sont actuellement entreposés le long de la Zorn. Le chantier est au ralenti, avec prévision de coupes fin mars 2014. Près de 100 arbres ont été recensés. L'entreprise chargée des travaux assure également le nettoyage du lit du cours d'eau ainsi que l'enlèvement des embâcles.

Pour ce qui concerne le groupe scolaire Im Leh, les travaux liés au chauffage sont en cours. Monsieur le Maire rappelle que la programmation dessert à la fois le système de chauffage et les matériels relevant des courants « faibles », ce qui ne permet pas, notamment, en l'état, de faire fonctionner l'écran de télévision de l'entrée et d'assurer d'autres fonctionnalités.

Le chauffage est intégralement vérifié, dans la mesure où, s'il fonctionne, il ne fonctionne pas de manière optimum.

Monsieur le Maire fait un point sur la réforme des rythmes scolaires et rappelle qu'un comité de pilotage a été créé. Les parents d'élèves ont été destinataires d'un questionnaire avant les vacances de Noël qui a fait l'objet depuis lors d'une analyse permettant d'en faire le bilan.

Considérant que c'est la quantité d'heures de sommeil qui importe et au regard des résultats du questionnaire, notamment qu'un début de cours à 8 heures est le moins pénalisant pour les familles, il a été proposé de retenir les horaires suivants :

Lundi	8 heures à 11 heures 30 et 13 heures 30 à 15 heures 15
Mardi	8 heures à 11 heures 30 et 13 heures 30 à 15 heures 15
Mercredi	8 heures à 11 heures
Jeudi	8 heures à 11 heures 30 et 13 heures 30 à 15 heures 15
Vendredi	8 heures à 11 heures 30 et 13 heures 30 à 15 heures 15

Les mêmes horaires seront appliqués à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

L'accord du corps enseignant et des parents d'élèves a été sollicité et un consensus a été trouvé avec les différents acteurs concernés par la réforme.

Une réunion publique aura lieu au centre culturel vendredi 31 janvier 2014 à 18 heures.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont prises en charge par l'Education Nationale. Il a été proposé de mettre en place un soutien scolaire pour les enfants à raison d'une heure par semaine. Deux créneaux sont possibles, à savoir le lundi de 15h15 à 16h15 et/ou le mercredi de 11h à 12h.

Les Nouvelles Activités Périscolaires qui sont à la charge de la municipalité seront mises en place en concertation avec la bibliothèque, l'école de musique, l'université populaire de la Krutenau et les associations, par exemple le badminton, ou bien encore la chorale Sainte Cécile, à raison d'une heure par semaine.
Monsieur le Maire pense à ouvrir une activité périscolaire d'apprentissage de l'alsacien.

Deux créneaux sont possibles le mardi de 15 heures 15 à 16 heures 15 et/ou le jeudi de 15 heures 15 à 16 heures 15.

Les associations seront consultées dans les prochaines semaines et les Nouvelles Activités Périscolaires seront très probablement présentées courant du mois de mai, après que les associations et les parents d'élèves aient été consultés.

Il est rappelé que l'Etat verse 50,00 € par enfant pour ces activités, soit pour la commune de Hoerdt, un montant de 20 000,00 €.

Monsieur le Maire se pose la question de savoir s'il y a lieu de rendre ses activités payantes ou gratuites.

Concernant le projet de maison de la santé, les discussions ont lieu avec les professionnels de santé intéressés et un partenaire privé. Trois rencontres ont déjà été organisées et des entretiens individuels sont programmés pour mi-février 2014.

Monsieur le Maire indique, enfin, qu'une douzaine de personnes ont été auditionnées et leur témoignages enregistrés dans le cadre du projet de maison des arts et du patrimoine.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Présentation des travaux des commissions municipales.

5/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I) Introduction

Le Maire ne peut élaborer de budget sans que, préalablement, l'avis des membres du Conseil Municipal ait été demandé. C'est pour satisfaire cette exigence que le législateur a prévu l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Aussi, il n'est pas inutile de préciser que cela ne signifie pas qu'un délai de deux mois au moins doit s'écouler entre le débat d'orientation budgétaire et la séance au cours de laquelle le budget primitif est adopté.

La tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle qui a pour ambition d'éclairer le vote des conseillers municipaux.
Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire n'est pas précisé par les textes.

Il s'appuie néanmoins généralement sur les données relatives au contexte budgétaire, sur l'analyse financière de la Commune et sur les perspectives pour l'année à venir et la prévision des investissements.

Le débat d'orientation budgétaire ne se conclut pas par un vote, le Conseil Municipal n'ayant pas à se prononcer, mais il s'agit de prendre acte des orientations définies qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif.

II) Présentation du budget et de quelques mécanismes comptables et budgétaires

Le budget communal se décompose en :

- Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant…), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, la section de fonctionnement comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations…).

- Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune.

Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, les subventions d'équipement et le remboursement de la taxe à valeur ajoutée ainsi que par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Pour calculer la capacité d'autofinancement, il y a lieu de faire la soustraction entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

Ainsi, lorsque la commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement, la réfection de l'éclairage public, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules…), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement qui alimentera à due concurrence la section d'investissement.

L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).
Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources financières externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, ou les subventions.

III) Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Monsieur le Maire passe en revue les indications figurant dans la note de synthèse et revient notamment sur le contexte national et international, avec la crise qui s'est durablement installée depuis 2008.

En se projetant vers l'avenir, Monsieur le Maire propose de ne plus engager de nouveaux projets structurants, à l'exception notable de la maison des arts et du patrimoine et de la rénovation de la salle de sport du centre culturel qui sont lancés.

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2014 la commune a d'autres projets à mener, car ils sont imposés par la réglementation avec la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

A périmètre constant, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux applicables aux quatre taxes en l'état, afin de préserver les ressources des ménages.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé au remboursement par anticipation d'une partie de l'emprunt à hauteur de un million d'euro en 2013. Ce remboursement a permis de diminuer le montant des traites annuelles de la Commune et, par corrélation, d'augmenter sa capacité d'autofinancement.

Compte tenu de ce remboursement, le montant de la dette s'élève en 2014 à un peu plus de trois millions d'euros, ce qui est considéré, pour une commune comme Hoerdt, comme constituant un faible endettement.

Pour conclure, il s'agit :

- de finaliser les projets en cours,
- de ne pas engager de nouveaux projets structurants nécessitant un financement de la commune,
- de poursuivre les efforts entrepris depuis quatre ans pour maintenir en bon état le patrimoine de la commune et les outils nécessaires aux services pour assurer leurs missions,
- de répondre aux obligations en matière de sécurité et d'accessibilité,
- de maintenir les impôts ménages à l'identique en 2014, c'est-à-dire sans aucune augmentation à périmètre constant durant cette période,

Le résultat global consolidé 2013 est de 2 985 941,38 €, à raison de 902 534,63 € d'excédents en section de fonctionnement et de 2 083 406,73 € d'excédents en section d'investissement.

La dette par habitant est de 758,11 € au 31 décembre 2013 correspondant à une dette globale de 3 399 391,13 €.

Monsieur le Maire indique que l'objectif d'élaboration du budget 2014 est de concilier un programme d'investissement raisonnable et le respect des équilibres financiers.

Cette orientation implique une stabilité des dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques et aux charges de structure, en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.

> Evolution des recettes

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient être stables par rapport à 2013.

Ce résultat est dû à des variations contrastées :

- un dynamisme des bases fiscales : au niveau des recettes fiscales, le projet de loi des finances 2014 n'a pas déterminé le pourcentage d'augmentation des valeurs locatives taxe sur le foncier bâti (TFB), taxe d'habitation (TH) et taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

En première lecture, les députés ont voté une revalorisation forfaitaire de 0,9 % correspondant à l'inflation prévisionnelle corrigée pour 2013. Les bases des impôts directs ne sont donc pas encore définies.

L'évolution des recettes fiscales est cependant estimée en progression de 1 %.

La nouvelle baisse des dotations de l'Etat, le gel par l'Etat des concours financiers aux collectivités se traduira très vraisemblablement par une diminution d'une partie de la dotation globale de fonctionnement et des compensations d'exonération de la taxe d'habitation et taxe foncière.

> Evolution des dépenses

La commune entend poursuivre, comme elle le fait depuis de nombreuses années, les efforts de rigueur en matière de dépense de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité et en veillant à le moderniser.

Toutefois, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2014 devraient être en très légère augmentation par rapport au budget primitif 2013.

Concernant les dépenses courantes l'objectif est de les maintenir peu ou prou au niveau actuel.

En matière de dépenses courantes, il s'agit de maintenir l'augmentation des charges à caractère général et de maintenir l'évolution de la masse salariale en intégrant le glissement vieillesse technicité et les mesures gouvernementale en faveur du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C.

Les intérêts de la dette seront en diminution en 2014 par rapport à 2013.

Les dépenses de personnel seront en légère augmentation par rapport au prévisionnel 2013, essentiellement en raison des augmentations de taux des cotisations patronales (CNRACL), à la réforme des grilles salariales des agents de catégorie C (entre 1 et 10 points d'indice par agent à compter du 1er février 2014).

L'augmentation, si augmentation il y a, des charges à caractère général par rapport au prévisionnel 2013 sera due notamment à l'augmentation des tarifs de gaz et d'électricité, et aux travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de performance énergétique.

La réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place en septembre 2014 aura également une incidence sur les dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, les plus gros travaux feront l'objet d'un vote en Conseil Municipal et seront très probablement actées après les échéances électorales de mars 2014.

Celles-ci regroupent, entre autres, les travaux liés à la construction d'une maison des arts et du patrimoine ainsi qu'à la rénovation de la salle de sports du centre culturel, de même qu'aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de performance énergétique.

Ces dépenses d'investissement seront entièrement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

6/ DENOMINATION DE LA PLACE ROBERT KLEIN

Arrivée de Monsieur Jacky WOLFF.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'officialiser la décision de principe qui a été prise à l'automne dernier de dénommer la place, place Robert Klein.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination de la place qui a été inaugurée dernièrement le 14 décembre 2013.

Il est proposé de dénommer la place située face à l'actuelle maison de retraite et le lotissement Landstrasse IV, place Robert Klein, en hommage à l'ancien Maire de Hoerdt de 1977 à 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer la place située face à l'actuelle maison de retraite et le lotissement Landstrasse IV, place Robert Klein,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la dénomination de la nouvelle place.

Adopté à l'unanimité.

14/ DIVERS

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN.

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 48 rue du Cheval noir,
- 2 impasse des Tulipes,
- 76 rue de la République,

- Rue de la République,
- Rue de l'Industrie.

- Mairie

Jeudi 6 février 2014 à 20 h : Commission Environnement.
Lundi 10 février 2014 à 18 h : CCAS.
Mercredi 12 février 2014 à 20 h : Commission des Finances.
Mardi 18 février 2014 : Conseil Municipal (budget 2014).
Jeudi 20 février 2014 à 18 h : CCAS.
Mercredi 26 mars 2014 à 20 h : Commission Culture.

- Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

- Calendrier des fêtes

Vendredi 24 janvier 2014 : Concert de l'ensemble de saxophone de Strasbourg.
Dimanche 26 janvier 2014 : Pot au feu au Centre Culturel.
Mercredi 29 janvier 2014 : Cinéma au Centre Culturel.
Dimanche 2 février 2014 : Concert d'hiver de musique au Centre Culturel.
Dimanche 9 février 2014 : Tournoi de belote au Foyer Catholique.
Vendredi 14 février 2014 : Artistes au Presbytère.
Dimanche 16 février 2014 : Bric à Brac en salle au Centre Culturel.

Fin de la séance à 21 h 15.